

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 mars à 19 h, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2023.

Présents : Francis THOMASSON, Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT, Élodie CHOQUET, Magalie FAUCHER, Michel RENAULT, Marie-Laure LAVERGNE, Gaëtan GOUMILLOUX, Sabine LOTTE, Laurent BLANCHER.

Absents excusés : Cindy BERNARD (procuration à Pascal GAYOU), Alain MAURIN (procuration à Michel RENAULT), Robert DESBORDES (procuration à Magalie FAUCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PV DU 22 FEVRIER 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion, conforme au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif est validé par 14 voix pour. Le maire ne participe pas au vote.

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS Fonctionnement	592 534,80 €	723 285,03 €
REALISATIONS Investissement	106 644,55 €	136 286,41 €
+	+	
REPORT N-1 Fonctionnement (002)		228 471,42 €
REPORT N-1 Investissement (001)	39 924,00 €	
=	=	
TOTAL	739 103,35 €	1 088 042,86 €

(Réalizations + Report)		
RAR Investissement	414 338,00 €	350 952,00 €
RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	592 534,80 €	951 756,45 €
RESULTAT CUMULE - Investissement	560 906,55 €	487 238,41 €
TOTAL CUMULE	1 153 441,35 €	1 438 994,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal, par 15 voix pour, approuve l'affectation des résultats 2022 comme suit :

- Budget communal : 285 553,51 € dans la section fonctionnement du budget 2023.

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2023 comme suit :

Organisme attributaire	Montant
Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	50,00 €
Subvention Jeunesses Musicales de France	170,00 €
Subvention Prévention Routière	200,00 €
Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.)	1 096,00 €
Subvention pour le foyer du collège d'Isle	200,00 €

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION

Dans le cadre du décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la Fonction Publique et à certains litiges sociaux, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne propose d'exercer cette mission.

Le maire présente le projet de convention d'adhésion à la mission médiation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

RAPPORT DE LA CLECT

Suite à l'adhésion de la CCVV à la Mission Locale en substitution des communes, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se réunir afin de se prononcer sur l'évaluation des charges transférées pour permettre le calcul des attributions de compensation à verser à chaque commune membre.

La CLECT s'est réunie le 20 février 2023 et a proposé de retenir sur chaque attribution de compensation, le montant payé à la Mission Locale à savoir 1 € / habitant, soit 1 118 € pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Val de Vienne du 23 février 2023 suite à la prise de la compétence « emploi-insertion des jeunes », entraînant une diminution de l'attribution de compensation de 1 118 € pour la commune.

TRAVAUX

Le maire présente l'esquisse réalisée concernant les travaux de réaménagement de la cour de l'école, avec les objectifs suivants :

- ✓ renaturer les sols par la création d'espaces verts, d'espaces ludiques et pédagogique,
- ✓ favoriser le retour de la biodiversité en centre bourg par la revégétalisation d'une partie de la cour incluant la plantation de végétaux mellifères,
- ✓ favoriser l'inclusion en améliorant l'accessibilité p.m.r. des salles de classes depuis la cour,
- ✓ préserver la ressource en eau par la désimperméabilisation des sols et la déconnexion du réseau unitaire des surfaces correspondantes à la cour et aux toitures de l'école et du préau,
- ✓ réduire par l'aménagement les températures estivales au sein de la cour afin d'améliorer le confort des enfants lors des périodes de fortes chaleurs.

L'estimation du coût de l'opération (frais d'études et maîtrise d'œuvre compris), s'élève à :

- **143 069,50 € H.T.**
- **soit 171 683,40 € T.T.C.**

Ce projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert) et de l'Agence de l'Eau.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux, études, maîtrise d'œuvre et frais divers	143 069,50 €	DETR : (30%)	42 920,85 €
		DSIL : (30 %)	42 920,85 €
		Fonds vert : (10 %)	14 306,95 €
		Agence de l'Eau : (10 %)	14 306,95 €
		Autofinancement commune : 20 %	28 613,90 €
TOTAL	143 069,50 €		143 069,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réaménagement de la cour de l'école, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le Maire,
- Autorise le Maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE

Le Maire propose au conseil municipal :

- de se retirer du groupement de commandes du Syndicat de Voirie pour la prestation fauchage,
- de signer une convention avec Agri'Tailles services pour cette prestation.

Montant du devis : 5 460,00 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Aménagement Banneix : nous avons 2 devis pour l'aménagement de Banneix
 - Eurovia : 26 698 €,
 - CMCTP : 18 306 €.
- ✓ Réunions de villages : dans toutes les réunions, la vitesse excessive a été évoquée. Gaëtan GOUMILLOUX et Stéphane FAROUT ont identifié les endroits où implanter des panneaux et une demande de devis pour l'achat d'un radar pédagogique a également été faite.
- ✓ Programme HAIECOLIER : cette opération est organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne. Elle a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à la protection de la biodiversité. Les élèves de CM1-CM2 ont participé avec enthousiasme à la plantation d'une haie en bordure d'un chemin communal au Grand Métayer. Les enfants ont mis en terre une centaine de plants (églantiers, bourdaines, frênes, poiriers, noisetiers, merisiers, châtaigniers...) aidés par des membres de l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) de Jourgnac, des élus et agent technique de la municipalité.

Séance levée à 20 h 40.